

**Fiducie d'Hydro-Québec pour la
gestion des déchets de combustible
nucléaire**

États financiers
31 décembre 2005

Le 14 mars 2006

Rapport des vérificateurs

Au fiduciaire de Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire

Nous avons vérifié l'état de l'actif net et l'état des placements de la **Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire** (la « Fiducie ») au 31 décembre 2005 et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe au fiduciaire. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par le fiduciaire, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Fiducie et de ses placements au 31 décembre 2005 ainsi que des résultats de ses opérations et de l'évolution de son actif net pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Les états financiers au 31 décembre 2004 et pour l'exercice terminé à cette date ont été vérifiés par d'autres vérificateurs qui ont exprimé une opinion sans réserve sur ces états dans leur rapport daté du 4 mars 2005.

PricewaterhouseCoopers s.r.l.

Comptables agréés

Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire

Actif net

Au 31 décembre 2005

	2005 \$	2004 \$
Actif		
Placements à court terme (au coût de 32 000 000 \$, 28 000 000 \$ en 2004)	32 000 000	28 000 000
Intérêts courus	132 630	103 393
	32 132 630	28 103 393
Passif		
Revenus distribués à payer	132 630	103 393
Actif net, à la valeur du marché	<u>32 000 000</u>	<u>28 000 000</u>

Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire

Résultats

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005

	2005	2004
	\$	\$
Revenus		
Intérêts	746 528	555 210
Résultats nets	746 528	555 210

Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire

Évolution de l'actif net

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005

	2005 \$	2004 \$
Actif net au début de l'exercice	28 000 000	24 000 000
Revenus		
Revenu net	746 528	555 210
Distribution de revenus	(746 528)	(555 210)
	-	-
Contribution de capital	4 000 000	4 000 000
Gain à la vente de placements		
Coût des placements au début de l'exercice	28 000 000	24 000 000
Coût des placements achetés	116 000 000	100 000 000
	144 000 000	124 000 000
Coût des placements à la fin de l'exercice	(32 000 000)	(28 000 000)
Coût des placements réalisés durant l'exercice	112 000 000	96 000 000
Produit de la vente de placements	112 000 000	96 000 000
	-	-
Gain réalisé à la vente de placements	-	-
Actif net à la fin de l'exercice	32 000 000	28 000 000

Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire

Placements

Au 31 décembre 2005

Émetteur	Valeur nominale \$	Coût moyen \$	Valeur marchande \$
Placements à court terme			
Province de Québec, bon du Trésor, 20 janvier 2006	32 000 000	32 000 000	32 000 000
Total des placements à court terme et de l'actif net		32 000 000	32 000 000

Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2005

1 Nature des activités de la Fiducie

La Fiducie a été constituée à titre onéreux pour permettre la réalisation des obligations financières d'Hydro-Québec aux termes de la Loi C-27 pour les fins de pourvoir au financement de la mise en œuvre de la proposition de gestion des déchets de combustible nucléaire qui sera retenue par le gouvernement du Canada, tel qu'il est prévu à l'article 11 de la Loi C-27.

2 Principales conventions comptables

Placements

Les placements sont comptabilisés à la valeur de marché de l'exercice. La valeur de marché est déterminée en prenant leur cote de clôture à la date de fin de l'exercice. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen. Les gains et les pertes à la vente de placements sont calculés en fonction du coût moyen à l'acquisition et sont portés directement aux résultats.

Revenus

La Fiducie utilise la comptabilité d'exercice pour comptabiliser ses revenus.

Utilisation d'estimations

La présentation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que le fiduciaire ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

3 Instruments financiers

Risques financiers

La Fiducie est exposée à des risques financiers qui découlent des fluctuations des taux d'intérêt ainsi que de la volatilité de ces taux.

Juste valeur

Au 31 décembre 2005, la juste valeur de l'ensemble des instruments financiers correspond approximativement à la valeur comptable.